



## Cession et licenciement économique

Par **roudoudou69**, le **20/05/2014** à **18:34**

Bonjour,

Je vends mon eurl dans laquelle mon épouse est salariée.

Le repreneur, un ensemble père, fille et gendre, souhaite se séparer de mon épouse ( secrétaire-comptable ) puisque la fille ( qui aura des parts ) va se charger de ce secteur mais sans être salariée. Peut-il invoquer un licenciement économique pour licencier mon épouse ( charges importantes pour salaires + CS )?, faut-il un licenciement par rupture conventionnelle ?

Merci de votre réponse et de vos conseils.